

SAU MULHOUSE - PROTOCOLE DE SÉCURISATION

A l'attention de :

- *L'Agence Régionale de Santé Grand Est*
- *La direction du GHRMSA*
- *La Faculté de Médecine de Strasbourg.*

À la suite de la réunion du 08/10/2019 en présence de l'ARS, de la direction du GHRMSA, du département de médecine générale de la Faculté, ainsi que des internes actuellement affectés au SAU Mulhouse et de leurs représentants syndicaux (le SARRA-MG et le SAIHCS), il a été convenu d'une liste de conditions minimales qui permettraient de sécuriser la présence d'internes au SAU de Mulhouse.

Les internes de médecine générale, rassemblés en assemblée générale extraordinaire ce mercredi 9 octobre, ont validé ce protocole, spécifié ci-dessous :

Protocole de sécurisation de la présence d'internes au SAU Mulhouse

Concernant les conditions d'arrivée des internes :

- *Ouverture de 8 postes d'interne en DES de Médecine générale « phase socle », 1 DES Médecine générale "ancien régime", 2 postes en DES médecine d'urgence « phase socle » : au total 11 internes donc.*
- *Présence des internes au SAU, de jour. Pas d'internes à l'UHCD, pas d'internes au déchocage.*
- *Concernant la présence en « garde » (nuits, samedi après-midi, dimanche et jours fériés) : Pas d'internes du GHRMSA (y compris SASPAS) au SAU pendant 1 mois au moins, puis présence discutée uniquement si l'on constate un renforcement des effectifs de seniors urgentistes sur ces plages horaires.*
- *Une réunion de suivi hebdomadaire de réévaluation de la situation : Etablissement, ARS, DMG, internes.*
- *En cas de non-respect du protocole objectivé par les internes, à tout moment du stage, engagement de l'ARS de réaffecter dans les 7 jours les internes dans d'autres SAU d'Alsace (choisis après concertation avec la Faculté et les représentants d'internes).*

Concernant les effectifs d'encadrement minimum :

- *Présence chaque jour de 2 seniors au SAU en journée, pour l'accueil des patients, répartis tels que : soit deux médecins spécialistes en médecine d'urgence, soit d'un spécialiste en médecine d'urgence et d'un CCA, MCU-PH ou PU-PH).*
- *1 senior en filière traumatologie la journée (différent des deux seniors précédents).*
- *1 senior en filière courte (différent des trois seniors précédents).*
- *1 urgentiste au SMUR (différent des quatre seniors précédents).*
- *1 urgentiste à la régulation (différent des cinq seniors précédents).*
- *1 senior gérant l'UHCD de jour, (différent des six seniors précédents).*
- *Le déchocage géré directement par la réanimation.*

Cela fait donc un total, en journée, de 7 seniors (avec la répartition décrite) et une équipe de réanimation détachable immédiatement pour chaque admission en déchocage sur le service des urgences.

Afin que l'établissement prouve qu'il est en mesure d'accueillir des internes dans les conditions de sécurité minimales spécifiées ci-dessus, ce protocole devra être présenté accompagné d'un planning nominatif spécifiant pour tout le mois de novembre, et pour chacun des postes décrits précédemment : l'identité du sénior, sa spécialité, et le poste auquel il sera affecté.

Ce protocole, rédigé tel quel, et ce planning seront présentés et validés par les syndicats au plus tard 24h avant les choix de postes des internes pour le semestre de novembre. Ces choix auront lieu au plus tard le 18 octobre 2019.

Il a été voté à l'unanimité par l'assemblée générale que les internes accepteront une prise de fonction au SAU Mulhouse si ces conditions sont strictement remplies.

A défaut de pouvoir satisfaire à ces conditions de sécurité minimales, l'hôpital sera forcé de reconnaître qu'il n'est pas en mesure d'accueillir des internes de façon sécuritaire, et que ce terrain de stage ne pourra être proposé aux choix des internes tant que la situation n'aura pas été régularisée.

En cas non-respect de ce protocole et d'affectation forcée des internes au SAU de Mulhouse par l'ARS, l'ensemble des internes de Médecine Générale déposeront un préavis de grève illimitée à compter du 04/11/2019, jour de prise de fonction théorique pour le prochain semestre.

Nous tenons également à faire publiquement remarquer que toute tentative de réquisition d'un interne gréviste sera attaquée par nos avocats pour réquisition abusive : le SAU de Mulhouse fonctionnant depuis le 30 septembre 2019 sans internes, il est donc fait la preuve que les internes ne sont pas indispensables à un service minimal.

Fait à Strasbourg, le 9 octobre 2019.

Pour le SARRA-IMG
Daria GHEORGHE

Pour le SAIHCS
Lucas GAUER